

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
LE 1^{ER} FEVRIER 2018**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Pierre BELON, Yannick COUPRY, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURAINÉ, Claude MALAVAUUX, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX, Christian TRIBOULET. Christian ROSSIGNON, Directeur d'établissement.

Excusés : MM. Marcel BERNARD, Jean-Jacques CLAUSSE, pouvoir donné à Mr Georges LAURAINÉ.

✓ **L'ordre du Jour était le suivant :**

- **Approbation du dernier compte-rendu du CA du 09/11/17.**
- **Point sur la vente des cartes 2017.**
- **Dossiers en cours et à venir.**
- **Point sur les dossiers en cours chez Maître LANDBECK (Plaintes pour pollutions, Affaire P. MALAVAUUX... etc).**
- **Point sur les différentes Commissions.**
- **Questions diverses.**

✓ **Approbation du compte-rendu du CA du 09/11/2017 : Approuvé à l'unanimité.**

Le Président fait remarquer qu'il n'a aucun souvenir des propos tenus au sujet du SAMU de l'Environnement. C. TRIBOULET explique qu'en fait, il convenait de désigner un membre du CA pour faire partie du SAMU.

Gérard FRICHET demande si le point 1 du dernier compte-rendu a été vérifié. Le Président répond que personne ne l'a fait.

Certains administrateurs s'interrogent sur le rôle du CA fédéral. C. TRIBOULET répond qu'il représente les AAPPMA puisqu'il a été élu par leurs délégués et qu'un article des Statuts stipule que c'est le CA qui gère la Fédération.

Le Président rappelle que les élections ont désigné pour le CA une majorité d'administrateurs qui avaient des objectifs différents que ceux du CA précédent et qu'il ne faut pas être étonné si certains objectifs commencent à s'appliquer notamment sur les droits de pêche. Jean-Pierre BELON explique pourquoi ces administrateurs se sont présentés aux élections et notamment parce que ce n'est pas le rôle de la Fédération de détenir des droits de pêche au détriment des AAPPMA.

✓ **Brèves infos :**

- Entretiens individuels :

Ils ont été réalisés comme prévu par Christian ROSSIGNON et le Président. Ils se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Point important concernant Jérémy NICOLET : ce dernier souhaite bénéficier d'un Congé Individuel de Formation de six mois à l'automne : **accord unanime du CA.**

Ce congé implique que la Fédération devra impérativement embaucher un CDD dès l'automne.

- Fusion des AAPPMA de Meslières et de Glay pour 2019 :

Elle sera suivie par la Fédération pour aide et soutien éventuels. Le Président profite de l'occasion pour encourager les AAPPMA qui le souhaitent à entrer dans la « réciprocité » mais également et surtout à s'entendre et à fusionner si affinités.

- Extension de la pêche associative :

Le Président indique que concernant le Dessoubre et le projet d'accord entre les deux AAPPMA locales, après de multiples réunions, propositions et échanges, il semble qu'il y ait un fort blocage du côté du CA de l'AAPPMA de la Réverotte qui reste sur ses positions pour l'instant. Le Président et le CA Fédéral ont été très patients et compréhensifs. Un accord doit être trouvé pour ramener la sérénité sur le secteur dans l'intérêt des pêcheurs.

—Le Président rappelle pour mémoire l'article 6-7 des Statuts des AAPPMA : « *L'AAPPMA a pour objet de se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche..... Les décisions de la Fédération départementale relatives à la protection des milieux aquatiques, à la gestion, à la mise en valeur piscicole et à la promotion du loisir pêche s'imposent aux associations adhérentes et à leurs membres conformément à l'article 32 des statuts de la Fédération départementale* ».

- Relations entre les AAPPMA de Morteau et celle de Grand-Combe-Châteleu :

Le Président explique qu'il a reçu le Président PROUDHON et son trésorier qui sont venus exposer leur problème. Philippe GROSSO Président de l'AAPPMA de Morteau explique à son tour le différend qui oppose son AAPPMA à celle de Grand-Combe-Châteleu. Le Président propose une réunion dans les meilleurs délais entre les deux AAPPMA sous sa médiation. Accord de Philippe GROSSO qui propose deux représentants de chaque côté.

- Prochaines réunions :

Réunion SMIX Dessoubre le 05/02 à Pierrefontaine-Les-Varans (G. MOUGIN).

Réunion CIGC à Poligny le 08/02 (C. ROSSIGNON).

Comité Syndical de l'EPTB le 09/02 à 10h à Beaune. Le président sollicite un ou des volontaires.

Réunion du CA de l'ARPBFC à Belfort le 09/02 (G. MOUGIN).

Visite de la FACEL le 22/02 avec la DREAL et la CPEPESC (G. MOUGIN – T. POULLEAU - C. MONNIER).

AG ANPER le 24/02 à Ornans.

Réunion SMIX Loue le 01/03. (G.MOUGIN se propose d'y participer si le procès de l'agresseur de P.MALAVAUX a lieu l'après-midi). A. GIBEY propose également sa participation.

- Congés du personnel :

Thomas GROUBATCH quinze jours au mois d'avril. Il sera absent à l'AG fédérale.
Virginie et Alexandre CHEVAL seront en congé quatre semaines au mois de juin.

- Le point sur la vente des cartes de pêche 2017 :

Le tableau quasi définitif fourni par Virginie fait apparaître une stabilité des ventes des cartes de pêche 2017.

- Le point sur les dossiers en cours chez Maître LANDBECK :

❖ Affaire Patrice MALAVAUX :

Cet acte odieux a beaucoup choqué et les messages unanimes de soutien ont afflué de partout. Bizarrement un seul message a détonné. Il émanait d'un Président d'AAPPMA ! Ceux qui l'ont lu ont réagi fermement ce qui a engendré son retrait rapide. Le CA fédéral condamne à l'unanimité tout écrit ou propos visant à discréditer des victimes dans ce genre d'affaire. La solidarité et les coudées franches s'imposent entre tous les acteurs du monde de la pêche et plus largement à toutes les associations de protection de l'environnement et à leurs membres.

Chacun sait que l'agresseur de Patrice MALAVAUX est actuellement emprisonné et que, sauf contre ordre, son procès est fixé au 01/03/2018 à Montbéliard.

Le Président a adressé des courriers au Préfet, aux Ministres et à toutes les administrations et élus concernés.

Vérifier auprès de Maître LANDBECK si la plainte de la Fédé 25 est recevable.

Le Président, après avoir exposé les dossiers suivis par Maître LANDBECK s'est vu reprocher fermement par Alain GIBEY d'avoir sollicité notre avocat sur le dossier des règlements de pêche. S'ensuit une âpre discussion de laquelle il ressort que le Président est le représentant légal de la Fédération, que l'article 21 des statuts fédéraux est très clair et qu'il est de sa mission de rédiger des courriers et de solliciter les administrations, les élus ou un avocat. De plus, C. TRIBOULET fait remarquer que cette sollicitation a déjà été évoquée.

✓ **Les dossiers en cours et à venir :**

❖ Bief de Fuesse

Réunion avec certains propriétaires, puis enquête publique favorable. Le projet est ficelé et pourrait débiter en 2018 mais quelques propriétaires refusent encore de donner leur feu vert. Une nouvelle réunion doit être organisée prochainement.

❖ Ruisseaux de Glère et Bremoncourt :

Réunion le 28/01 dernier à St-Hippolyte à l'initiative de la Fédération. Le projet du ruisseau de Glère est retenu. Nous adopterons la même tactique avec d'autres ruisseaux à savoir un courrier de relance à l'EPTB.

Christian ROSSIGNON indique que de nombreux ruisseaux méritent d'être restaurés mais, dans l'immédiat, les ruisseaux de Lougres et de Byans seraient à prioriser (présence AAPPMA locales plus favorable...). Un courrier sera donc adressé à l'EPTB.

✓ **Le point sur les dernières commissions :**

❖ Finances :

Nous attendons les comptes de 2017 avec M. BOTTAZZO et M. RIVA notre commissaire aux comptes. D'après Christian ROSSIGNON, avec le solde de certaines études, 2018 devrait être une année correcte pour notre trésorerie car la Fédération encaissera les soldes de certains dossiers des années antérieures.

Gouverner c'est prévoir ! Le Président a eu une longue conversation avec C. ROSSIGNON sur le futur de notre Fédération et il préconise de faire une présentation sur le sujet à l'automne afin que chacun soit informé. Pour information le compte Charges du personnel 2017 est de 288 590 € et sera de 302 984 € en 2018.

Suite à des réunions de la Commission Communication, le Président propose de valider une nouvelle répartition des subventions aux AAPPMA pour les fêtes de la pêche et des APN à savoir :

- APN : subvention annuelle de 200 € payable en fin d'année ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour la 1^{ère} année de 300 € destinée à l'achat de matériel.
 - Manifestation grand public sur le thème de la pêche : subvention annuelle de 200 € payable en fin d'année ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 € si la date coïncide avec celle de la fête de la pêche (le premier dimanche de juin).
 - Demande de défraiement des consommables (impression cartes de pêche) de « Territoire Pêche ».
- A l'unanimité, le C.A donne son accord mais pour 2019, dans le cadre d'un dispositif globalisé à l'échelle du département dès que les cartes « papier » n'existeront plus. Dans l'intervalle, ce point reste du ressort des AAPPMA concernées.

L'indemnité kilométrique pour les administrateurs reste fixée à 0,40 €.

Le Président demande au Trésorier d'évoquer les problèmes avec la MSA qui, sans explication, procède à des prélèvements importants sur nos comptes. Notre expert comptable contacté, n'arrive pas à avoir d'explication. Dossier à suivre dès la semaine prochaine.

❖ Réciprocité :

Un arrêté concernant les PCB à été supprimé sans que la Fédération soit prévenue. Gérard FRICHET demande des explications sur le fait qu'aucune analyse n'a été réalisée et demande avec JL. CUENOT de ne pas payer les baux concernant l'année 2017. Le Président leur demande de préparer un courrier adressé à la DDT ainsi qu'au Préfet au nom de toutes les AAPPMA. Ces dernières seront averties. Vote à l'unanimité moins une abstention.

Véloroute :

Une demande d'explications sur les ayants droits est attendue de la part de Maître LANDBECK. La Fédération se pose des questions sur la tactique à adopter.

La Fédération, suivant les consignes de M. LIANZON de la DDT, s'occupera du solde des affaires de l'AAPPMA DE BOUSSIERES.

❖ Garderie :

Suspension pêcheurs :

L'AAPPMA de VUILLAFANS sollicite l'exclusion pour deux années de six pêcheurs. La commission réunie le 10/01 dernier ne peut retenir que le cas de M. BAUERLIN Claude. Le CA se prononce pour une exclusion d'un an après un vote à l'unanimité moins deux abstentions.

Cas de M. GORNEAU Hervé : ce dernier ayant copieusement insulté la secrétaire de la Fédération qui voulait lui expliquer le fonctionnement du plan d'eau d'Osselle : exclu un an de carte annuelle au plan d'eau, vote à l'unanimité.

Mission de garderie : une sortie a été effectuée le 29/01. Deux infractions relevées pour six pêcheurs contrôlés.

Achat : Alexandre CHEVAL demande l'autorisation d'acheter 6 lampes : accord unanime du CA.

Achat carnet de contrôle pour les gardes AAPPMA : le devis s'élève à 366 €. Accord unanime du CA.

❖ Communication :

Site Internet : Jérémy NICOLET nous présente le nouveau site internet. Très bon travail de notre personnel, le retard n'étant pas de leur fait.

Guide de pêche : A. GIBEY signale une erreur indiquant que les cartes « mineur » sont réciprocitaires dans le département alors que ce sont les « découvertes – de douze ans » qui le sont. Le CA engage les AAPPMA et leurs gardes à faire preuve de compréhension et de mansuétude auprès de jeunes qui appliqueraient cette réciprocité.

A l'étude, un dépliant touristique en partenariat avec le CDT destiné aux pêcheurs et faisant la promotion de la pêche, l'hébergement et le tourisme. Un budget maximum de 4000 € est adopté par le CA contre 1000 € prévus au budget prévisionnel annuel.

❖ Rivières, qualité des eaux :

Christian TRIBOULET supervisera les PV en collaboration avec les gardes et le Président, et assurera leur suivi. Cela restera un travail d'équipe avec le Président, les gardes et la Commission rivières et qualité des eaux.

✓ Questions diverses :

- Affaires Montgesoye : recours au TA en cours. Le Président rencontrera l'AAPPMA de Vuillafans et la société de Montgesoye le 07/02.
- Renouvellement de l'agrément de notre Fédération au titre de la protection de l'environnement reçu à la FD.
- Salon de la pêche à Colmar les 10 et 11 février : JL. CUENOT s'y rendra.
- Réunion des AAPPMA de la Loue : Toujours d'actualité par A.GIBEY.
- Evaluation des risques professionnels dans l'entreprise : Dossier à traiter par deux ou trois administrateurs avec Christian ROSSIGNON et Virginie. Y.COUPRY et D.HERAULT se portent volontaires pour préparer le dossier.
- A. GIBEY informe le CA qu'un terrain est à vendre sur son AAPPMA. C. ROSSIGNON indique qu'il existe des procédures de financements partiels.

Fin de séance à 21 h 45.

Le secrétaire,

C. MALVAUX